

L'hon. M. GREGG: Vous avez rencontré d'autres marchands de la rive sud la semaine dernière?

M. MCGREGOR: Oui, nous avons eu, la semaine dernière, la visite de gens de Lunenburg, Shelburne et Halifax; j'ai ensuite rencontré des marchands de Winnipeg et d'autres à Vancouver quand j'y suis allé il y a deux semaines.

M. BARNETT: Monsieur le président, je pense qu'il vaudrait la peine ici d'attirer l'attention des membres du Comité sur quelque chose que tous n'ont peut-être pas vu. Dans un rapport de la réunion du Conseil des pêcheries, je remarque un article écrit par M. McGregor (que je vois sourire), directeur de la division de l'assurance à la Commission d'assurance-chômage. J'ai aussi remarqué que M. McGregor était un des conférenciers invités à cette réunion. Je me suis réjoui de voir, devrais-je dire, que la Commission prend des mesures concrètes pour s'assurer que les employeurs, comme on les appelle aux termes du programme, auront l'occasion d'étudier cette question avec les employés de la Commission qui en sont responsables.

M. BRYCE: Monsieur McGregor, je me demande si vous ne pourriez pas nous dire quel effet ce programme aura sur l'Indien? Il y a beaucoup d'Indiens qui font partie des équipages de bateaux de pêche tandis que d'autres font la pêche pour leur propre compte; quelques-uns d'entre eux sont visés par le traité, d'autres ne le sont pas. Dans quelle mesure seront-ils touchés?

M. MCGREGOR: Ils peuvent tous bénéficier de l'assurance s'ils le veulent, à moins qu'ils ne décident de ne pas participer à ce programme.

M. BRYCE: Merci.

M. FRASER (*Saint-Jean-Est*): J'aimerais savoir de M. McGregor quelle a été la réaction des marchands de Terre-Neuve.

M. MCGREGOR: Au début des pourparlers avec le Conseil des pêcheries, parmi les autres, c'étaient eux qui haussaient un peu plus la voix. Je pense qu'au cours des discussions ils ont commencé à s'apercevoir qu'il n'y aurait pas autant d'inconvénients pour eux qu'ils avaient cru tout d'abord. Nous avons de fait étudié l'affaire avec M. Max Lane avant de nous entretenir avec le Conseil des pêcheries et il a quitté le bureau satisfait.

M. FRASER (*Saint-Jean-Est*): Je vois. Merci.

M. STANTON: Monsieur le président, des jeunes gens de ma région vendent actuellement leur prise à des épiciers locaux. Pour qu'ils soient admissibles, il leur faudrait vendre leur prise à des marchands de gros. Les épiciers commencent à se demander si le prix du poisson n'en sera pas ainsi haussé.

M. MCGREGOR: Avez-vous dit épiciers?

M. STANTON: Oui.

M. MCGREGOR: Ils achètent pour revendre, si je comprends bien; il leur faudrait alors participer à l'assurance. S'ils achètent pour revendre, ils doivent prendre part à l'assurance.

L'hon. M. GREGG: Il faut qu'ils s'occupent des timbres d'assurance.

M. STANTON: Ce n'est pas du tout ce que j'avais compris.

M. MURCHISON: Il s'agit d'acheter pour revendre, ce qui est bien différent de l'achat pour la consommation.

M. STANTON: L'importance de l'épicerie n'entre pas en ligne de compte.

M. BARNETT: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser, pour fins d'éclaircissement surtout, au sujet du mémoire lu par M. Murchison. Au bas de la page 8, sous le titre de contributions, on lit: "Si c'est nécessaire, les employeurs continueront d'acheter des timbres d'assurance ordinaires pour inscrire les contributions des autres employés, comme les employés de bureau." Je me demande si, de façon plus détaillée, on ne pourrait pas nous dire à quelles catégories appartiennent les employés qu'on ne compterait pas comme pêcheurs pour ce qui a trait aux timbres. Je pense, par exemple, à ceux qui travaillent